|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C19/112-F** |
| **12 juin 2019** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDUDE LAPREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Lundi 10 juin 2019, de 14 h 40 à 17 h 45 |
| **Président faisant fonction:** M. F. BIGI (Italie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Rapport sur les travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019  | [C19/27](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0027/fr) |
| 2 | Rapport sur la Conférence de plénipotentiaires de 2018  | [C19/4](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0004/fr), [C19/101](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0101/fr) |
| 3 | Modification du processus d'élection | [C19/13](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0013/fr), [C19/67](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0067/fr) |
| 4 | Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 | [C19/55(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0055/fr) |
| 5 | Présentation du projet de budget pour 2020-2021 | [C19/15 + Add.1](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0015/fr) |
| 6 | Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2020 | [C19/24](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0024/fr) |

# 1 Rapport sur les travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (Document [C19/27](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0027/fr))

1.1 Le Directeur du BR présente le rapport figurant dans le Document C19/27, qui donne un aperçu des travaux préparatoires logistiques et techniques actuellement en cours en vue de l'AR‑19, de la CMR-19 et de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-23, qui se tiendront toutes à Charm el-Cheikh (Égypte). Il encourage les administrations à procéder au plus tôt à l'inscription en ligne pour ces manifestations, ce qui permettra aux délégués d'obtenir un visa d'une durée plus longue que le visa de tourisme standard de 30 jours.

1.2 Un conseiller attire l'attention sur les efforts déployés pour coordonner les positions au niveau sous-régional en Afrique orientale, en harmonisation avec les travaux préparatoires en cours au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

1.3 Le conseiller de l'Égypte déclare qu'il reste à la disposition du Conseil pour répondre à toute question d'ordre logistique concernant les réunions et le lieu.

1.4 Le Conseil **prend note** du Document C19/27.

# 2 Rapport sur la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (Documents [C19/4](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0004/fr) et [C19/101](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0101/fr))

2.1 La Secrétaire de la plénière présente le rapport sur les travaux préparatoires qui ont été menés avant la PP-18 et sur le déroulement de celle-ci (Document C19/4).

2.2 Le conseiller des Émirats arabes unis présente le Document C19/101, soumis conjointement avec l'Arabie saoudite, qui contient des propositions d'améliorations des travaux de la Conférence de plénipotentiaires. Il y est notamment proposé de rendre officiels les travaux préparatoires interrégionaux, de réduire la durée de la Conférence, de mieux préparer et former les délégués et de continuer à s'efforcer de rendre la Conférence aussi "écoresponsable" que possible, conformément à la norme ISO 20121:2012 relative aux manifestations durables.

2.3 Les conseillers félicitent l'UIT et les Émirats arabes unis pour le succès de la PP-18, remercient le secrétariat pour les améliorations déjà apportées aux travaux de la Conférence et accueillent avec satisfaction les propositions de nouvelles améliorations. Ils se félicitent tout particulièrement de la proposition visant à renforcer les travaux préparatoires interrégionaux. Un conseiller se déclare préoccupé concernant l'organisation, en parallèle, de séances de commissions et d'élections en plénière, ce qui a été le cas pendant la PP-18 et devrait être évité à l'avenir. Certains conseillers conviennent que réduire la durée de la Conférence présenterait des avantages, mais d'autres se demandent si cela est possible, étant donné que la charge de travail de la Conférence est susceptible d'augmenter. Enfin, pour rendre la Conférence "écoresponsable", il ne faudrait pas se contenter d'organiser des réunions sans document papier.

2.4 Le Conseil **prend note** du Document C19/4 et **demande** au secrétariat d'examiner les moyens de renforcer encore les travaux préparatoires interrégionaux et les moyens d'accroître l'efficacité de la Conférence de plénipotentiaires, d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'en réduire la durée, et de présenter au Conseil un rapport sur les moyens de rationaliser les travaux de la Conférence et sur les éventuelles incidences financières résultantes.

# 3 Modification du processus d'élection (Documents [C19/13](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0013/fr) et [C19/67](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0067/fr))

3.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C19/13, qui résume brièvement les discussions tenues précédemment sur l'amélioration du processus d'élection des fonctionnaires élus de l'Union, ainsi que les recommandations approuvées par la PP-18 à cet égard. Il est demandé au Conseil de fournir des orientations sur la manière de mettre en œuvre ces recommandations.

3.2 La conseillère du Brésil présente le Document C19/67, soumis conjointement avec le Canada et le Paraguay, qui contient un projet de nouvelle décision visant à adopter les lignes directrices relatives aux aspects éthiques de certaines activités menées dans le cadre de la campagne électorale précédant les Conférences de plénipotentiaires de l'UIT. L'intervenante déclare que les lignes directrices, qui ont été soumises conformément au point 5 de la recommandation 6 formulée par la Commission 5 et approuvée par la PP-18 à sa seizième séance plénière, sont basées sur trois principes généraux, comme indiqué dans l'Annexe 1 du projet de décision.

3.3 Lors de la discussion qui suit, les conseillers accueillent avec satisfaction les recommandations formulées par la PP-18, en particulier celles visant à accroître la participation des femmes aux travaux de l'UIT et à tenir des auditions. Certains conseillers se félicitent des lignes directrices proposées concernant les aspects éthiques des activités menées dans le cadre de la campagne électorale, dont les principes se sont déjà révélés pertinents, mais d'autres appellent à la prudence pour s'assurer que les lignes directrices soient totalement objectives et qu'elles ne puissent pas conduire à de mauvaises interprétations. Il convient d'examiner plus avant les moindres détails et s'il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme pour suivre la stricte application des lignes directrices. Il convient également de prendre dûment en considération les ressources humaines et les répercussions financières de leur application.

3.4 Prenant la parole à la demande du Président faisant fonction, le Conseiller juridique de l'UIT précise que l'objectif, la finalité globale et l'esprit des lignes directrices adoptées en 2018 sont de communiquer des principes généraux, de sensibiliser et d'encourager un comportement exemplaire, qui reflètera positivement les valeurs de l'Union. Par conséquent, si les lignes directrices sont adoptées, elles ne seront pas juridiquement contraignantes mais revêtiront un caractère fortement incitatif.

3.5 Le Secrétaire général ajoute que les lignes directrices relatives à l'éthique ont été élaborées par le secrétariat à l'intention des candidats en interne, qu'elles ont été appliquées avec succès avant la PP-18 et qu'elles seront encore améliorées par la suite.

3.6 Certains conseillers souhaitent adopter les lignes directrices, faisant observer qu'elles sont les mêmes que celles adoptées par le Conseil à sa session de 2018 en vue de la PP-18, à condition qu'il soit possible de les examiner plus avant et de les réviser lors de séances ultérieures du Conseil. Toutefois, d'autres conseillers sont réticents à l'idée d'adopter un document qui doit encore être perfectionné.

3.7 Le Conseil **prend note** du Document C19/3 et **charge** le Secrétaire général de tenir compte de ses discussions et de lui soumettre, à sa session de 2020, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations 6 et 7 que la Commission 5 a formulées lors de la PP-18 et qui ont été adoptées par la Conférence.

3.8 Le Conseil **prend également note** du Document C19/67, qui a reçu un large soutien, relatif aux aspects éthiques des activités menées dans le cadre de la campagne précédant les Conférences de plénipotentiaires de l'UIT et **entérine** les principes fondamentaux exposés dans le projet de décision reproduit dans l'Annexe du document, dont le texte devrait être finalisé à la session de 2020 du Conseil, sur la base de nouvelles contributions des États Membres.

# 4 Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (Document [C19/55(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0055/fr))

4.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C19/55(Rév.1), qui fait part au Conseil d'une invitation reçue du Gouvernement de la Roumanie pour accueillir la PP-22 à Bucarest pendant trois semaines, à partir du 26 septembre, du 3 octobre ou du 10 octobre 2022, et comprend un projet de décision qui sera approuvé une fois que le Conseil aura arrêté ses dates préférées.

4.2 Le conseiller de la Roumanie déclare que son pays, qui est un État Membre de l'UIT depuis 1866 et un partisan engagé des TIC, serait honoré d'accueillir la PP-22. Au vu des informations reçues depuis la publication du Document C19/55(Rév.1), il suggère la période du 26 septembre au 14 octobre 2022 comme la plus appropriée.

4.3 Une brève présentation vidéo montrant les points d'attrait de la Roumanie et de Bucarest est diffusée.

4.4 Les conseillers remercient le Gouvernement roumain pour sa généreuse proposition, qu'ils ont le plaisir d'accepter. L'attention est attirée sur la nécessité d'éviter tout chevauchement avec la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et avec d'autres manifestations, dans la mesure du possible. Une conseillère déclare être davantage favorable à la période du 10 au 28 octobre, qui offrirait un temps de préparation plus long. D'autres conseillers appuient les dates proposées par le conseiller de la Roumanie.

4.5 Le projet de décision reproduit dans l'Annexe C du Document C19/55(Rév.1) est **adopté**, sous réserve de la confirmation finale des dates proposées avant la fin de la présente session du Conseil.

# 5 Présentation du projet de budget pour 2020-2021 (Document [C19/15 et Addendum 1](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0015/fr))

5.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières présente le projet de budget de l'Union pour 2020-2021, à l'aide de diapositives mettant en lumière, entre autres choses, les points suivants: le montant total du projet de budget s'élève à 330 969 000 CHF, ce qui représente une augmentation d'environ 6 300 000 CHF par rapport à la période 2018-2019; le montant de l'unité contributive demeure inchangé, à 318 000 CHF. Le projet de budget est basé sur les taux de change et les conditions d'emploi prévalant en janvier 2019. Le taux de vacance d'emploi a été maintenu à 5%. La somme de 5 400 000 CHF a été inscrite pour pallier les conséquences financières qui pourraient résulter des appels interjetés contre la décision de la Commission de la fonction publique internationale visant à réduire le multiplicateur utilisé pour l'ajustement de poste des fonctionnaires basés à Genève. Le projet de budget pour 2020-2021 est inférieur de 590 000 CHF au plan financier, mais il prévoit 218 000 CHF pour le Forum mondial des politiques de télécommunication, qui était initialement prévu pour 2022. Dans l'ensemble, le projet de budget est équilibré et il n'est pas nécessaire de faire un prélèvement sur le Fonds de réserve. Les contributions mises en recouvrement des États Membres ont considérablement augmenté; dans le même temps, les contributions des Membres de Secteur ont sensiblement diminué. Dans un souci de transparence et d'efficacité, un centre de coût commun de l'UIT a été créé, afin de consolider la plupart des charges communes et centrales. La budgétisation axée sur les résultats et la méthode d'imputation des coûts permettent d'affecter des ressources pour la réalisation des 17 Objectifs de développement durable. Le montant total du budget alloué au secrétariat d'ITU Telecom, dont les détails figurent dans le Document C19/15(Add.1), s'élève à 10 200 000 CHF. Le projet de résolution en vue de l'approbation du budget biennal pour 2020‑2021 figure dans la Partie III du Document C19/15.

5.2 Un conseiller fait part de sa préoccupation concernant le niveau élevé d'économies recensées, qui laisse à penser que le budget a été surestimé, en dépit des garanties d'un budget équilibré. Un autre conseiller souhaite savoir pourquoi les contributions des Membres de Secteur ont diminué de manière aussi inquiétante et s'interroge sur l'augmentation de l'estimation des coûts de dactylographie dont il est question dans le Tableau O du Document C19/15. Une conseillère demande des éclaircissements concernant le point 5 du *décide en outre* du projet de résolution en vue de l'approbation du budget, selon lequel le Secrétaire général serait autorisé à ajuster les crédits budgétaires en rapport avec certaines charges, par le biais de l'utilisation du Fonds de réserve, et demande comment il est prévu de couvrir les charges pour les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT ainsi que les charges d'investissement figurant dans les Tableaux 11 et 12 du projet de résolution.

5.3 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières explique que le nombre de Membres de Secteur a chuté; toutefois, la diminution des contributions qui en résulte est compensée par l'augmentation des contributions des États Membres. La hausse des coûts estimés pour la dactylographie pour 2020-2021 par rapport à 2018-2019 s'explique par le fait que deux grandes manifestations auront lieu pendant l'exercice budgétaire: l'AMNT-20 et la CMDT-21. Le Secrétaire général est autorisé, à titre coutumier, à ajuster les crédits budgétaires dans certains domaines lorsque l'intérêt de l'Union l'exige. Les charges figurant dans les Tableaux 11 et 12 du projet de résolution font partie intégrante du projet de budget.

5.4 Le Président faisant fonction déclare que l'examen du projet de budget se poursuivra au sein de la Commission permanente de l'administration et de la gestion.

# 6 Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2020 (Document [C19/24](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0024/fr))

6.1 Le Vice-Secrétaire général présente le Document C19/24, qui fait part au Conseil d'une invitation reçue du Gouvernement de l'Inde pour accueillir l'AMNT-20, à New Delhi ou à Hyderabad, et qui comporte un projet de décision qui sera adopté une fois que le lieu préféré et que les dates auront été arrêtés. Si le lieu préféré est New Delhi, le secrétariat devra entreprendre une mission afin d'évaluer les installations après l'achèvement de leur construction dans un délai d'environ 12 mois, ce qui retardera considérablement la consultation des États Membres. En revanche, si c'est Hyderabad, ce sera le même lieu que pour la CMDT-2010, auquel cas aucune inspection ne sera nécessaire et la consultation peut commencer immédiatement.

6.2 Le conseiller de l'Inde, reconnaissant cela, suggère que le Conseil décide que l'AMNT-20 ait lieu à Hyderabad (Inde), du 16 au 27 novembre 2020.

6.3 Plusieurs conseillers appuient cette suggestion. Une conseillère, notant que le fait de choisir New Delhi comme lieu entraînerait des coûts supplémentaires pour une mission, déclare qu'il serait utile d'évaluer objectivement les deux possibilités afin que tous les États Membres soient en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause. Elle met également en exergue la nécessité d'appliquer les principes d'efficacité et d'efficience dans l'organisation de l'Assemblée.

6.4 Le Président faisant fonction suggère au Conseil de conclure que, dans la mesure où choisir Hyderabad éviterait au secrétariat de devoir mener une mission, l'AMNT-20 devrait se tenir dans cette ville aux dates proposées, sous réserve de l'accord de la majorité des États Membres de l'UIT.

6.5 Le projet de décision figurant dans l'Annexe 2 du Document C19/24 est **adopté** sur cette base.

6.6 Le conseiller du Pakistan souhaite avoir l'assurance que les délégués de son pays n'auront aucune difficulté à obtenir des visas pour participer à la manifestation. Le Président faisant fonction déclare que cette préoccupation sera prise en considération lors de l'élaboration de l'accord de pays hôte.

6.7 Le Directeur du TSB déclare que les détails des coûts prévus pour l'AMNT-20 figurent dans le Document C19/15. Il est prévu que deux réunions du GCNT se tiennent en 2020, ce qui permettra de mener des discussions interrégionales pour faciliter la coordination en vue de l'AMNT-20.

Le Secrétaire général: Le Président faisant fonction:

H. ZHAO F. BIGI

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_